PROCÈS-VERBAL SÉANCE DU 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-huit mai, à dix-huit heures, le COMITE SYNDICAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, à la mairie de Terres-De-Haute-Charente, sous la présidence de Monsieur Matthieu LABARUSSIAS.

Date de convocation du Comité Syndical : 22 mai 2024

<u>Présents</u>: Mr ROUGIER Guy, Mr VOUZELLAUD Raymond, Mr THYBAUD Laurent, Mr CHARNEAU Damien, Mr DESVERGNE Manuel, Mr LABARUSSIAS Matthieu, Mr FAUBERT Christian, Mr MAGDZIAK Jean-Michel Mme ROULON Agnès

<u>Absents</u>: Mr ALVAREZ Patrick, Mr MOREAU Mathieu, Mr LIVET Jean-Michel, Mr PLUYAUD Jean-Michel, Mr LOISEAU Mickael, Mr FREDAIGUE David

Mmes DUCHOISELLE Morgane, technicienne rivière et QUERAUD ORLANE, technicienne zones humides du SMACA assistent à la séance.

Nombres de membre en exercice : 15 Présents : 9- Votants : 9- Absents : 6 Formant la majorité des membres en exercice

Ordre du jour

- Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 mars 2024,
- Approbation du Compte de gestion 2023,
- Approbation du Compte Administratif 2023,
- Participation mutuelle / prévoyance,
- Signature d'une convention de plan de formation mutualisé pour l'exercice de la GEMAPI,
- Modification du mode de publication des actes.

Questions et informations diverses

- Effacement de l'étang
- Présentation du site internet
- Enquête publique

7

- 1ére tranche de travaux
- Sortie pédagogique

Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article L2121-15 du CGCT, le comité syndical désigne Mr FAUBERT pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal du comité syndical du 19 mars 2024

Monsieur le Président présente le procès-verbal de la séance du 19 mars 2024, dont un exemplaire a été transmis à tous les membres du Conseil Syndical.

Aucune observation n'ayant été formulée, M. LABARUSSIAS Matthieu soumet, alors le Procès-Verbal à l'approbation de l'Assemblée.

Adoption du Procès-Verbal de la séance du conseil syndical du 19 mars 2024.

Vote : Unanimité

DELIBERATIONS

Approbation du Compte de gestion 2023

- Après s'être fait présenter le budget primitif 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,
- Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL :

- 1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives.
- APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2023. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Vote : Unanimité

Approbation du Compte Administratif 2023 (en annexe)

En tant qu'ordonnateur des finances du syndicat, le Président du SMACA ne participe pas au vote. Hors de sa présence, le doyen de la séance préside le conseil pour cette délibération.

Comme le Compte de Gestion qui est dressé par le comptable public, Monsieur le Président ordonnateur des finances du syndicat doit également dresser un acte administratif retraçant l'ensemble des recettes et des dépenses correspondant à l'exécution du budget du syndicat.

Le Compte Administratif 2023 du SMACA étant identique au Compte de Gestion dressé par le comptable public et présentant le même résultat pour l'exercice 2023, il est proposé aux membres du conseil syndical de l'approuver.

Après en avoir délibéré, le COMITE SYNDICAL décide :

- D'APPROUVER le compte administratif 2023 du SMACA
- Vote : Unanimité

1

Participation Mutuelle / Prévoyance

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- -Vu le décret n°2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection complémentaire de leurs agents ;
- Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 22 janvier 2024 ;

Selon les dispositions de l'article 22 bis de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaires auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent. La participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.

Sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence. Dans le domaine de la santé et de la prévoyance, après avoir recueilli l'avis du Comité Social Territorial, la collectivité souhaite participer au financement des contrats et règlements labellisés auxquels les agents choisissent de souscrire à hauteur des montants proposés dans le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022. Soit :

- Pour le risque santé : 15€ mensuel, par agent.
- Pour le risque prévoyance : 7€ mensuel, par agent.

Après en avoir délibéré le conseil syndical décide :

- De participer pour le risque santé, et le risque prévoyance à compter du 01/08/2024.
- De fixer le montant mensuel de la participation pour le risque santé à 15€ par agent
- De fixer le montant mensuel de la participation pour le risque prévoyance à 7€ par agent

Vote : Unanimité

Signature d'une convention de plan de formation mutualisé pour l'exercice de la GEMAPI

Monsieur le Président explique que la formation constitue un levier pour maintenir et développer les compétences nécessaires à la réalisation des missions de service public.

Il note de plus que l'élaboration d'un plan de formation constitue une obligation (lois du 26/01/1984 relative à la fonction publique territoriale et du 12/07/1984 relative à la formation des agents territoriaux) qui a été réactivée et renforcée suite à la loi du 19/02/2017.

Monsieur le Président rappelle que, dans le cadre de ses missions, Charente Eaux accompagne les collectivités compétentes dans le domaine des milieux aquatiques, notamment à travers l'animation du réseau des techniciens. A ce titre, Charente-Eaux déploie des actions permettant d'accompagner les syndicats dans l'exercice de leurs missions.

Ainsi, du fait de la réorganisation des compétences à l'échelle de syndicats GEMAPI, un besoin en termes de formation émanait des syndicats. C'est pourquoi, Charente Eaux a mis en place un groupe de travail afin de déterminer des besoins de formations précis et de mettre en place en lien avec le CNFPT, en charge de la formation des agents de la fonction publique territoriale, des outils pour y répondre.

A l'issue de ce travail de concertation, il est proposé aux collectivités GEMAPI de s'engager dans un Plan de Formation Mutualisé, formalisé au travers d'une convention tripartite CNFPT / Charente Eaux / Collectivités GEMAPI.

Ce plan de formation, touchant différents domaines (pratiques managériales, professionnalisation des agents, qualité du service, prévention et bien-être au travail, développement de carrière) serait ouvert à l'ensemble des collectivités GEMAPI et des EPCI du territoire intéressé, sur la période 2024-2026.

Dans le cadre de ses missions, Charente-Eaux assurerait l'animation de ce plan de formation, en lien avec le CNFPT et les collectivités engagées.

Au regard des besoins en termes de mise en conformité réglementaire de la collectivité sur les questions de formation et des besoins en formations des agents, il est proposé d'engager le SMACA dans ce Plan de Formation Mutualisé au travers de la signature de la convention de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI 2024 - 2026

Après en avoir délibéré, LE COMITE SYNDICAL:

- DECIDE d'adopter le projet de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI de Charente-Eaux ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de Plan de Formation Mutualisé GEMAPI et tout autre document afférent.

> Vote : Unanimité

Modification du mode de publicité des actes

- Vu l'article L. 2131-1 du Code général des collectivités territoriales dans sa rédaction en vigueur au 1er juillet 2022, par renvoi de l'article L. 5211-3 et de l'article L. 5711-1
- Vu l'ordonnance n° 2021-1310 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,
- Vu le décret n° 2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements,

Le Président rappelle au comité syndical que les actes pris par les syndicats (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels, le cas échant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe et pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique sur leur site Internet.

Les syndicats mixtes fermés bénéficient cependant d'une dérogation. Pour ce faire, ils peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité de leurs actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- soit par affichage;
- soit par publication sur papier;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du comité syndical.

Monsieur le Président rappelle que le SMACA ne possédant pas de site internet, par délibération du 30 juin 2022, avait décider de publier les actes par affichage aux sièges du syndicat. La création du site internet étant en cours, il propose de revoir le mode de publication des actes comme suit :

- Publicité du syndicat sous forme électronique sur son site internet.

Après en avoir délibéré, le comité syndical DECIDE :

- D'ADOPTER la proposition du Président qui sera appliquée à compter du 1er juin 2024

Vote : Unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Effacement de l'étang

La technicienne zones humides, Orlane, présente l'avancée du projet d'effacement de l'étang dont le SMACA est propriétaire sur la commune de Chéronnac. L'ensemble des travaux est réalisé par l'entreprise DMTP de Compreignac, Haute-Vienne. Les travaux de terrassements au niveau de la digue en vue de la vidange ont débuté le 17 avril. La vidange progressive est effective depuis le 19 avril. Les pluies régulières de ce printemps ralentissent la vidange, mais permettent au cours d'eau de déjà commencer à retrouver son lit au fond de l'étang. Une première pêche du poisson a été effectuée le 13 mai par le pisciculteur Damien Liaigre de la pisciculture de Mouthiers-sur-Bohème, Charente. Une seconde session de pêche sera effectuée ultérieurement pour récupérer les derniers poissons.

Une population d'anodontes (A. anatina ou A. cygnea) a été découverte lors de la vidange. Après confirmation de l'identification du genre Anodonta via la clé de détermination de l'Office Français de la Biodiversité, l'association Limousin Nature Environnement a été contactée pour tenter une sauvegarde des individus. Très courantes dans les étangs, ces espèces ne disposent pas de statut de protection. Le plan d'eau sera mis en assec dès la fin de la vidange.

La technicienne a relancé DBA Constructions pour l'évacuation des plaques de fibrociment amiantées. Le désamiantage devrait intervenir la semaine du 17 juin 2024.

Présentation du site internet

Morgane Duchoiselle présente le site internet du SMACA et demande si des observations/ changements sont a effectués.

Morgane prend en compte les différentes remarques et les enverra à son interlocuteur de la société Dayries.

Depuis le comité, les dernières retouches sur le site ont été fait. Le site est donc à présent en ligne Vous pouvez le retrouver sur l'adresse : https://smaca-charente.fr/

Service Enquête publique

Suite à l'enquête publique ayant eu lieu du 19 février au 22 mars 2024, le commissaire enquêteur a rendu un avis **favorable** à la demande de déclaration d'intérêt général dans le cadre du programme pluriannuel de gestion du bassin de la Charente Amont.

Synthèse des contributions :

Il n'y a pas eu de participation écrite du public. En effet, cela se résume à :

- 12 personnes ont été reçues par le commissaire- enquêteur au cours des 4 permanences ;
- aucune observation manuscrite n' a été portée aux registres mis à disposition du public ;
- aucun courriel n' a été remis à l'adresse numérique dédiée ;
- aucun courrier n' a été déposé ou adressé à l'attention du commissaire- enquêteur.

Au-delà de l'information générale sur la procédure, la participation orale portait principalement sur les sujets et préoccupations suivants :

- détails de la mise en œuvre du PPG;
- calendrier des travaux ;
- concertation avec les propriétaires et/ou exploitants ;
- maintenance des équipements installés ;
- interrogations sur la compatibilité du PPG avec les travaux (recalibrage du li t de la Charente, dessouchage des rives, enfouissement des souches, mise en place d'enrochements dans les méandres etc., etc.) réalisés il y a plus d'une vingtaine d'années. En effet, l'efficience de ces deniers n'aurait pas été perçue par la population du bassin;
- interrogations et inquiétudes concernant les pertes éventuelles de surfaces agricoles pouvant avoir un impact sur l'attribution de diverses primes.

La technicienne rivière a répondu à ces différentes interrogations en réponse par courrier daté du 28 mars.

<u>Suite</u>

Attente de l'arrêté inter préfectoral validant la Demande de déclaration d'intérêt général du SMACA. Cet arrêté devrait intervenir courant été 2024.

♦ 1ére tranche de travaux

Morgane rappel que la 1^{ère} tranche de travaux du PPG concernera l'enlèvement sélectif d'embâcle et le câblage d'arbre sur la Charente et la Moulde, en aval des deux barrages.

Le montant des travaux est estimé à 36 000€ HT, en dessous des seuils de marché. Dans ce cas, il est suffisant de demander trois devis différents afin de choisir l'entreprise qui réalisera les travaux. Les demandes seront envoyées fin juin pour une réponse attendue dans les deux mois. Le choix de l'entreprise pourra donc intervenir début septembre, pour des travaux espérés en octobre- novembre.

Les travaux de câblage d'arbre pourraient permettre de reprendre la protection de berge végétale au niveau du Moulin de Verinne sur la commune d'Alloue.

En 2018, afin d'éviter le déchaussement de la passerelle installée et suite à une érosion de berge importante, une protection de berge par technique végétale avait était mise en place.

Les crues importantes de l'automne 2023 ont détruit une grande partie de la protection, en enlevant les branches tenues par des câbles. Les arbres tombés dans la Charente autour de l'ile vont pouvoir être réutilisés pour consolider cet aménagement ; piquet et câble étant toujours présents.

Sortie pédagogique

Le lundi 13 mai au matin, la technicienne rivière, en partenariat avec le projet Educ'eau de l'EPTB Charente, a organisé une sortie pédagogique avec une classe de l'école de Benest.

Cette sortie s'est déroulée, au niveau de la commune d'Alloue, sur l'ancien site du moulin de Verinne effacé en 2017.

Au cours de sa présentation, la technicienne a pu aborder divers sujets avec les élèves : les travaux d'effacements, les travaux de protection de berge végétale, les travaux de banquettes minérales, les arbres tombés dans la rivière, ainsi que la biodiversité autour des mares.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levé à 19h00.

RECAPITULATIF DES DELIBERATIONS

N° de la délibération	OBJET
D28/05/24-01	Approbation du compte de gestion 2023
D28/05/24-02	Approbation du Compte Administratif 2023
D28/05/24-03	Participation mutuelle/prévoyance
D28/05/24-04	Signature d'une convention de plan de formation mutualisé pour l'exercice de la GEMAPI
D28/05/24-05	Modification du mode de publicité des actes

SIGNATURES

NOM Prénom	Fonction	Signature
M. LABARUSSIAS Matthieu	Président	
M. FAUBERT Christian	Secrétaire	Jalie

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

ments de 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0		ESI ESI		() ()		
mints 0,00 0,00 0,00 0,00 mits 2 500,00 1 704,98 0,00 0,00 0,00 filium 50,00 20,97 0,00 0,00 0,00 res de petit 500,00 855,37 0,00 0,00 0,00 ees adminit 2 040,00 2 040,00 0,00 0,00 0,00 50 000,00 672,05 0,00 0,00 0,00 2 3 res adminit 2 040,00 2 040,00 0,00 0,00 0,00 2 3 res adminit 5 000,00 672,05 0,00 0,00 0,00 0,00 2 3 res adminit 5 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2 3 res adminit 5 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2 3 roulant 5 000,00 511,22 0,00 0,00 0,00 105 roulant 5 000,00 1 285,54 0,00 0,00 0,00	_		73,00	000	Taxes forcières	63512
ments de 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 mis 2500,00 1784,98 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	_		15,55	750,00	Remboursements de trais à des tiers	628/8
ments de 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 mts 2500,00 1784,93 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0		0,00	1 787,26	3 000,00	Frais de télécommunications	6262
mentis de 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 mits 25,00,00 1704,93 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0			84,39	0,00	Frais d'affranchissement	6261
In et vetements de John Sarburants 0,00 John John John John John John John John			3 5/5,11	4 000,00	Voyages, déplacements et missions	6251
It et vetements de journants 0,00 month output				800,00	Réceptions	6234
de 0,00 0,00 0,00 0,00 50,00 1784,98 0,00 0,00 7 50,00 20,97 0,00 0,00 1 etit 500,00 855,37 0,00 0,00 etie 600,00 737,18 0,00 0,00 5000,00 672,05 0,00 0,00 0,00 5000,00 2040,00 0,00 0,00 0,00 5000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 5000,00 511,22 0,00 0,00 0,00 5000,00 1285,54 0,00 0,00 12 0,00 1285,54 0,00 0,00 12 0,00 10,00 0,00 0,00 12 10811,22 404,40 0,00 0,00 10			0,00	1 000,00	Autres honoraires, conseils	62260
de 0,00 0,00 0,00 0,00 500,00 1784,98 0,00 0,00 0,00 frc 0,00 -57,14 0,00 0,00 0,00 etit 500,00 855,37 0,00 0,00 0,00 etit 600,00 737,18 0,00 0,00 0,00 2 040,00 2 040,00 0,00 0,00 0,00 0,00 50 000,00 0,00 0,00 0,00 0,00 50 0,00 50 000,00 511,22 0,00 0,00 105 27 500,00 511,22 0,00 0,00 105 27 500,00 511,22 0,00 0,00 10,00 500,00 1285,54 0,00 0,00 12 1 000,00 1285,54 0,00 0,00 12 1 000,00 0,00 0,00 0,00 12			101,10	10 811,22	Autres frais divers	6188
elements de l'appropriate 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 7 0,00 0,00 0,00 7 0,00 0,00 0,00 0,00 7 0,00		0,00	0,00	1 000,00	Versements à des organismes de formation	6184
etements de rants 0,00 0,00 0,00 0,00 rants 2,500,00 1,784,98 0,00 0,00 0,00 illation 50,00 20,97 0,00 0,00 0,00 itures d'entre 0,00 57,14 0,00 0,00 0,00 ement et vête 600,00 737,18 0,00 0,00 0,00 furres adminit 3,000,00 672,05 0,00 0,00 0,00 2 ns 50,000,00 2,040,00 0,00 0,00 0,00 0,00 2 iel roulant 50,00,00 511,22 0,00 0,00 0,00 105 s biens mobili 500,00 1285,51 0,00 0,00 10	0,00	0,00		00.00	Autres primes d'assurance	6168
0,00 0,00 0,00 0,00 2,500,00 1,784,98 0,00 0,00 50,00 20,97 0,00 0,00 0,00 .57,14 0,00 0,00 500,00 855,37 0,00 0,00 500,00 737,18 0,00 0,00 2,040,00 2,040,00 0,00 0,00 50,000,00 0,00 0,00 0,00 50,000,00 0,00 0,00 0,00 5,000,00 511,22 0,00 0,00 5,000,00 0,00 0,00 0,00 6,00 0,00 0,00 0,00		0,00	1 285,54	2 500,00	Primes d'assurances multirisques	6161
0,00 0,00 0,00 0,00 2,500,00 1,784,98 0,00 0,00 50,00 20,97 0,00 0,00 0,00 .57,14 0,00 0,00 500,00 855,37 0,00 0,00 600,00 737,18 0,00 0,00 3,000,00 672,05 0,00 0,00 2,040,00 2,040,00 0,00 0,00 50,000,00 0,00 0,00 50 105,276,59 0,00 0,00 0,00 5,000,00 511,22 0,00 0,00			0,00	500,00	Lntretien et réparations sur autres biens mobili	61558
0,00 0,00 0,00 0,00 2,500,00 1,784,98 0,00 0,00 50,00 20,97 0,00 0,00 0,00 .57,14 0,00 0,00 500,00 855,37 0,00 0,00 600,00 737,18 0,00 0,00 3,000,00 672,05 0,00 0,00 2,040,00 2,040,00 0,00 0,00 50,000,00 0,00 0,00 50 105,276,59 0,00 0,00 0,00		0,00	511,22	5 000,00	Entretien et réparations sur matériel roulant	61551
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0			0,00	105 276,59	Entretien et réparations sur réseaux	615232
0,00 0,00 0,00 0,00 2,500,00 1,784,98 0,00 0,00 0,00 50,00 20,97 0,00 0,00 0,00 0,00 .57,14 0,00 0,00 0,00 500,00 855,37 0,00 0,00 0,00 3,000,00 737,18 0,00 0,00 0,00 2,040,00 2,040,00 0,00 0,00 0,00		0,00	0,00	50 000,00	Entretien et réparations sur terrains	61521
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00	0,00	2 040,00	2 040,00	Locations immobilières	6132
0,00 0,00 0,00 0,00 2,500,00 1,784,98 0,00 0,00 50,00 20,97 0,00 0,00 0,00 .57,14 0,00 0,00 500,00 855,37 0,00 0,00 600,00 737,18 0,00 0,00		0,00	672,05	3 000,00	I ournitures non stockées - I ournitures adminis	6064
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00	0,00	737,18	600,00	Fournitures non stockées - Habillement et vête	60636
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00	0,00	855,37	500,00	Fournitures non stockées - Fournitures de petit	60632
0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,0	0,00	0,00	.5/,14	0,00	Fournitures non stockées - Fournitures d'entre	60631
ents de 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0	0,00	0,00	20,97	50,00	Fournitures non stockées - Alimentation	60623
0,00 0,00 0,00		0,00	1 704,98	2 500,00	Fournitures non stockées - Carburants	60622
	0,00	0,00	0,00	ດດູດ	Achats stockés Habillement et vétements de	60226
		00,00	15 144,85	193 330,81	Charges à caractère général	011
(BP+DM+ Mandats émis rattachées au 31/12			Mandats emis	(BP+DM+ RAR 2022)	Libellé	27
		ployés (ou restant	Crédits em	Crédits		Chap/

190 699,03	0,00	0,00	125 022,78	315 721,81	TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES $(a) = (0.011+0.012+0.014+6.01$	101
0,00	0,00	0,00	2,62	0,00	8 Autres charges diverses de gestion courante	65888
0,00	0,00	0,00	2 196,00	0,00	Droits d'utilisation - Informatique en nuage	65811
0,00	0,00	0,00	10 341,72	10 021,00	8 Autres contributions	65568
301,19	0,00	0,00	198,81	500,00	3 Cotisations de retraite (élus)	65313
2 218,78	0,00	0,00	6 281,22	8 500,00	Indemnités de fonction (élus)	65311
0,63	0,00	0,00	19 020,37	19 021,00	5 Autres charges de gestion courante	65
200,00	0,00	0,00	0,00	200,00	Médecine du travail, pharmacie	6475
3 000,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	6454
0,00	0,00	0,00	3 726,31	3 000,00	Cotisations aux caisses de retraite	6453
965,17	0,00	0,00	21 034,83	22 000,00	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	6451
8 500,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	8 Personnel non titulaire - Primes et autres inder	64138
0,00	0,00	0,00	55 090,44	55 000,00	Personnel non titulaire - Rémunérations	64131
841,76	0,00	0,00	1 158,24	2 000,00	Personnel titulaire - Autres indemnités	64118
0,00	0,00	0,00	490,42	0,00	3 Personnel titulaire - NBI	64113
482,56	0,00	0,00	7 717,44	8 200,00	Personnel titulaire - Rémunération principale	64111
115,64	0,00	0,00	84,36	200,00	Autres impôts, taxes et versements assimilés s	6338
369,72	0,00	0,00	830,28	1 200,00	Cotisations au CNFPT et au CDGFPT	6336
0,00	0,00	0,00	725,24	70,00	Cotisations versées au F.N.A.L.	6332

* 3.**

				0,00	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de 2022	D 00
207 300,15	0,00	0,00	139 172,61	346 472,76	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	TOTAI
11 601,12			14 149,83	25 750,95	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	
11 601,12			14 149,83	25 750,95	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	101
11 601, 12			14 149,83	25 750,95	Dot. aux amort. des immobilisations incorporel	6811
11 601,12			14 149,83	25 750,95	2 Opérations d'ordre de transfert entre sectio	042
			0,00	00,00	3 Virement à la section d'investissement	023
195 699,03	0,00	0,00	125 022,78	320 721,81	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	70
				0,00	2 Dépenses imprévues (e)	022
5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	673
5 000,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00	Charges spécifiques (c)	67
0,00	00,00	0,00	0,00	0,00	Charges financières (b)	66
annulés	Restes à réaliser au 31/12	Charges rattachées	Mandats émis	(BP+DN+ RAR 2022)	Libellé	an
Crédits	t à employer)	Crédits employés (ou restant à employer)	Crédits emp	Crédits		Chap/

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

RAR 2022) Illes emis rattachés au 31/12 RAR 2022) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 0,00 0,00 1,08 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 4 1 000,00 1 000,00 0,00 0,00 4 1 000,00 1 000,00 0,00 0,00 205 769,95 237 379,40 0,00 0,00 0,00	140 702,81	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de 2022
RAR 2022) Illes emis rattachés au 31/12 RAR 2022) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 21 84 0,00 1,08 0,00 0,00 21 84 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 4 1 000,00 1 000,00 0,00 0,00		TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)
RAR 2022) Illues emis rattachés au 31/12 RAR 2022) 1000 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 21 82 0,00 1,08 0,00 0,00 21 82 0,00 1,08 0,00 0,00 21 82 0,00 1,08 0,00 0,00 21 82 0,00 1,08 0,00 0,00 21 82 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 <		TOTAL DES RECETTES D'ORDRE
RAR 2022) Illues emis rattachés au 31/12 RAR 2022) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 21 82 0,00 1,08 0,00 0,00 21 82 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 21 82 0,00 0,00 0,00 0,00 21 82 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 20 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 20 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00<		777 Recettes et quote-part subv. invest. transférées i
RAR 2022) Illes emis rattachés au 31/12 RAR 2022) illes emis rattachés au 31/12 Augument 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 21 84 0,00 1,08 0,00 0,00 21 84 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 21 84 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00		042 Opérations d'ordre de transfert entre section:
RAR 2022) Illes emis rattachés au 31/12 RAR 2022) 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 0,00 1,08 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d
RAR 2022) Illes emis rattachés au 31/12 RAR 2022) 10 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 0,00 1,08 0,00 0,00 0,00 1,08 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00		77 Produits spécifiques (c)
RAR 2022) Ittres emis rattachés au 31/12 Q,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 0,00 53 456,77 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 0,00 1,08 0,00 0,00 204 769,95 236 379,40 0,00 0,00		76 Produits financiers (b)
RAR 2022) Illues emis rattachés au 31/12 Q,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 105 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 0,00 1,08 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+73+74+75+013)
RAR 2022) Ittes emis rattachés au 31/12 Q,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 0,00 53 456,77 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00 0,00 0,00 21 84		75888 Autres produits divers de gestion courante
RAR 2022) Ittes emis rattachés au 31/12 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00 99 769,95 77 921,55 0,00 0,00		75 Autres produits de gestion courante
RAR 2022) Illues emis rattachés au 31/12 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 0,00 53 456,77 0,00 0,00 105 000,00 105 000,00 0,00 0,00		747888 Autres
RAR 2022) Illues emils rattachés au 31/12 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00 0,00 53 456,77 0,00 0,00		ω
RAR 2022) Illues emis rattachés au 31/12 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 204 769,95 236 378,32 0,00 0,00		7472 Participations régions
RAR 2022) Illues emis rattachés au 31/12 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00		74 Dotations et participations
nues emis rattachés au 31/12 ,00 0,00 0,00 0,00		70 Produits des services, du domaine et ventes
rattachés au 31/12		013 Atténuations de charges
Produits Restes à réaliser	Titres émis	art Libellé (E
Crédits Crédits employés (ou restant à employer) Crédits	Crédits em) b

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES DEPENSES

			0,00	Pour information D001 Solde d'exécution négatif reporté de 2022	
252 621.77	0,00	6 227,69	258 849.46	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	101
0.00		1 000,00	1 000.00	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	
0.00		1 000,00	1 000.00	78 Subv. inv. actifs amort Autres fonds européens	139178
0.00		1 000,00	1 000.00	Charges transférées	
0.00		7 000,00	1 000.00	Opérations d'ordre de transfert entre sections	040
252 621.77	0,00	5 227,69	257 849.46	TOTAL DEPENSES REELLES	
140 000.00	0,00	0,00	140 000.00	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	=3
140 000.00	0,00	0,00	140 000.00	11101 TRAVAUX APPEL A PROJET 2020-2024	4541101
0.00	0,00	0,00	0.00	Total des dépenses financières	
			0.00	20 Dépenses imprévues	020
0.00	0,00	0,00	0.00	27 Autres immobilisations financières	27
0.00	0,00	0,00	0.00	Participations et créances rattachées à des participation	26
0.00	0,00	0,00	0.00	6 Emprunts et dettes assimilées	16
0.00	0,00	0,00	0.00	3 Subventions d'investissement	13
0.00	0,00	0,00	0.00	0 Dotations, fonds divers et réserves	10
112 621.77	0,00	5 227,69	117 849.46	Total des dépenses d'équipement	
1 800.00	0,00	0,00	1 800.00	Opérations d'équipement n° 31	
47 807.65	0,00	0,00	47 807.65	Opérations d'équipement n° 30	
7 500.00	0,00	0,00	7 500.00	Opérations d'équipement n° 29	
27 000.00	0,00	0,00	27 000.00	Opérations d'équipement nº 28	
4 772.31	0,00	5 227,69	10 000 00	Opérations d'équipement nº 25	
0.00	0,00	00,0	00.0	Immobilisations en cours (sauf opérations)	23
0.00	0,00		0.00	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	21
23 741.81	0,00	0,00	23 741.81	8 Autres immobilisations incorporelles	2088
23 741.81	0,00	00,0	23 741.81	0 Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	20
Crédits annulés	Restes à réaliser au 31/12	Mandats émis	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	ap/ rt Libellé	Chap/ art

SECTION D'INVESTISSEMENT - DETAIL DES RECETTES

171 106.37	0,00	40 676,60	211 782.97	TOTAL DES RECETTES REELLES	
91 192.35	00,0	0,00	91 192.35	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	
91 192.35	0,00	0,00	91 192.35	542201 REMEMBREMENT	4542201
0.00	0.00	40 676,60	40 676.59	Total des recettes financières	
0.00	0,00	0,00	0.00	27 Autres immobilisations financières	27
0.00	0,00	40 000,00	40 000.00	D68 Excédents de fonctionnement capitalisés	1068
0.00	0,00	676,60	676.59	0222 FCTVA	10222
0.00	00'0	40 676,60	40 676.59	10 Dotations, fonds divers et réserves	10
79 914.03	0,00	0,00	79 914.03	Total des recettes d'équipement	
0.00	0,00	0,00	0.00	21 Immobilisations corporelles	21
48 807.65	0,00	0,00	48 807.65	O422 Subv. pers. droit privé -Bâtiments et installations	20422
48 807.65	00,0	0,00	48 807.65	204 Subventions d'équipement versées	20
0.00	0,00	0,00	0.00	20 Immobilisations incorporelles (sauf 204)	20
0.00	0,00	0,00	0.00	16 Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	16
26 106.38	0,00	0,00	26 106.38		1321
5 000.00	0,00	00,00	5 000.00	3171 Subv. transf. Fonds social européen	13171
31 106.38	00,0	00,00	31 106.38	13 Subventions d'investissement	13
Crédits annulés	Restes à réaliser au 31/12	Titres émis	Crédits ouverts (BP+DM+ RAR 2022)	Chap/ art Libellé	Cha ard

				R001 Solde d'exécution positif reporté de 2022
			21 315,54	Pour information
182 707.49	0,00	54 826,43	237 533.92	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)
11 601.12		14 149,83	25 750.95	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE
		ماردجا جا	20.00.00	FONCTIONNEMENT
11 601 12		28 011 11	35 750 OF	THE PARTY OF THE P
0.00		38,58	38.58	28188 Amort. autres
0.00		1 275,00	0.00	281848 Amort. autres matériels de bureau et mobiliers
3 529.73		0,00	3 529.13	281841 Amort, matériel de bureau et mobilier scolaire
0.00		1 889,25	0.00	281838 Amort. autre matériel informatique
0.00		7715,00	0.00	281828 Amort. autres matériels de transport
15 433.24		0,00	15 433.24	281821 Amort. matériel de transport ferroviaire
3 236.00		3 232,00	6 468.00	28158 Amort. autres installations, matériel et outillage techniques
282.00		0,00	282.00	28152 Amort. installations de voirie
11 601.12		14 149,83	25 750.95	040 Opérations d'ordre de transfert entre sections
			0.00	021 Virement de la section de fonctionnement

7 . . .

.